



Quel recours pour un faux décès

Par Louisa21

Bonjour,
Je souhaite savoir quels sont les recours possible en justice suite à l'annonce d'un faux décès qui entraine bien sûr des préjudices moraux (deuil, douleur, mise en danger de sa santé, dépression etc...)
Bien cordialement,

P.S Je suis disposée à rentrer dans les détails si besoin est.

Merci d'avance.

Par ESP

Bonjour
Nous avons effectivement besoin d'infos complémentaires pour comprendre le contexte et vous répondre efficacement.

Par Louisa21

Le père de mon ex-conjoint (séparés depuis à peine + d'un mois) m'as annoncé son décès par suicide, prenant bien soin de me dire que si son fils s'était suicidé c'était à cause de moi, notre rupture, etc... Et que ma présence à la cérémonie de crémation n'était pas souhaitée.

S'en est suivis évidemment toutes les souffrances qu'incombe de recevoir une telle nouvelle, prévenir les proches dont les parents n'avaient pas les coordonnées (On va pas se mentir, écrire plusieurs fois que mon ex est mort par suicide c'était pas de la tarte) s'enfoncer dans l'alcool pour noyer le chagrin, idées noires, culpabilité acérée, dépression (plus goût à rien, laisser aller total, etc...)

Le 25/04, mon ex-conjoint "ressuscite" tout fière de lui, sans la moindre considération des dégâts provoqués par l'annonce de son décès, le tout avec donc la complicité de ses propres parents (non sérieux, quel parent sain d'esprit joue le jeu de la mort de son enfant ?) et donc en résulte évidemment un choc terrible et un autre ascenseur émotionnel.

Toute cette mascarade dans le seul but de me nuire, de se venger, de me faire souffrir, me mettre plus bas que terre. Heureusement que je n'étais pas seule au moment où j'ai reçus le message de son père...

Je voudrais donc savoir si c'est possible d'avoir un recours à ce genre d'actes tout à fait ignoble et totalement inhumain.

Par ESP

Bien entendu, vous pouvez tenter une action pour l'information mensongère, calomnie et diffamation le cas échéant.